

ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018



ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE

| | Page |
|--|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 3 |
| Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers | 4 - 5 |
| Résultats | 6 |
| Évolution des actifs nets | 7 |
| Situation financière | 8 |
| Flux de trésorerie | 9 |
| Notes complémentaires | 10 - 15 |



Boyer & Boyer

Comptables professionnels agréés / Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (l'« association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Lors de notre mandat, nous avons identifié que l'actif net négatif découlant de l'insuffisance des revenus sur les dépenses des cinq dernières années ainsi que la détérioration de ratios clés financiers constituaient des éléments susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation. Par conséquent, nous avons demandé à la direction de l'organisme une déclaration écrite relative au fait que ces plans d'actions reflètent ses intentions et mis en oeuvre des procédures supplémentaires nous permettant d'apprécier à un niveau acceptable que ces plans d'actions soient susceptibles de mettre fin à l'incertitude identifiée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

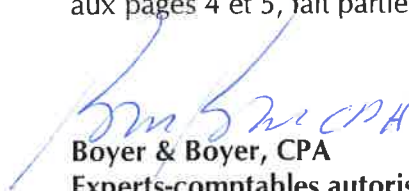
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.


Boyer & Boyer, CPA
Experts-comptables autorisés

Ottawa
Le 16 avril 2019

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 6

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Revenus | | |
| Cotisations | 346 689 \$ | 331 900 \$ |
| Examens | 151 336 | 106 220 |
| Application | 18 634 | 12 039 |
| Évènements et activités | 17 274 | 13 780 |
| Promotion et publicité | 12 720 | 13 299 |
| Produits de vente | 6 635 | 4 070 |
| Autres revenus | 6 306 | 2 691 |
| Dons | 2 671 | - |
| | 562 265 | 483 999 |
| Charges administratives | | |
| Salaires et avantages sociaux | 306 670 | 237 786 |
| Opérations | 134 797 | 137 636 |
| Frais d'examens | 83 885 | 66 212 |
| Honoraires professionnels | 46 099 | 22 560 |
| Technologies de l'information | 31 034 | 30 907 |
| Frais de déplacement | 27 778 | 35 860 |
| Publicité & promotion | 8 615 | 4 690 |
| Amortissement - actifs corporels | 3 745 | 3 228 |
| Amortissement - actifs incorporels | 2 875 | 3 040 |
| Divers | 914 | 624 |
| Mauvaises créances | 459 | - |
| | 646 871 | 542 543 |
| Insuffisance des produits sur les charges | (84 606) \$ | (58 544) \$ |

ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 7

| | 2018 | | 2017 | |
|---|----------------------------------|------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Affectation d'origine interne | Programme de bourses et de prix | Non affecté | Total |
| Solde au début | 94 134 \$ | 2 082 \$ | (66 316) \$ | 29 900 \$ |
| Insuffisance des produits sur les charges | - | - | (84 606) | (84 606) |
| Bourses accordées | - | (1 000) | - | (1 000) |
| Intérêts gagnés | 971 | - | - | 971 |
| Dons (note 11) | - | 2 671 | (2 671) | - |
| Virement interfonds (note 11) | (84 129) | - | 84 129 | - |
| Solde à la fin | 10 976 \$ | 3 753 \$ | (69 464) \$ | 29 900 \$ |

ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2018

Page 8

| | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 142 941 \$ | 44 710 \$ |
| Investissements à court terme (note 3) | 14 729 | 19 928 |
| Débiteurs (note 4) | 27 577 | 55 498 |
| Frais payés d'avance | 40 335 | 40 714 |
| | 225 582 | 160 850 |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 8 363 | 11 046 |
| Actifs incorporels (note 6) | 12 885 | 10 060 |
| | 246 830 \$ | 181 956 \$ |
| Passif | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et frais courus (note 7) | 63 210 \$ | 17 488 \$ |
| Revenus reportés (note 8) | 238 355 | 134 568 |
| | 301 565 | 152 056 |
| Actifs nets (négatifs) | | |
| Affectation d'origine interne | 10 976 | 94 134 |
| Programme de bourses et de prix | 3 753 | 2 082 |
| Non affecté | (69 464) | (66 316) |
| | (54 735) | 29 900 |
| | 246 830 \$ | 181 956 \$ |

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 9

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Insuffisance des produits sur les charges | (84 635) \$ | (56 434) \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 745 | 3 228 |
| Amortissement des actifs incorporels | 2 875 | 3 040 |
| | (78 015) | (50 166) |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : | | |
| Débiteurs | 27 921 | (46 471) |
| Frais payés d'avance | 379 | (11 342) |
| Créditeurs et frais courus | 45 722 | (26 378) |
| Revenus reportés | 103 787 | 59 056 |
| | 99 794 | (75 301) |
| Activités d'investissement | | |
| Disposition (acquisition) de placements | (90) | 29 742 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (1 060) | (975) |
| Acquisition d'actifs incorporels | (5 700) | - |
| | (6 850) | 28 767 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 92 944 | (46 534) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | 54 511 | 101 045 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | 147 455 \$ | 54 511 \$ |
| Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | |
| Encaisse | 142 941 \$ | 44 710 \$ |
| Fonds de marché monétaire (note 3) | 4 514 | 9 801 |
| | 147 455 \$ | 54 511 \$ |



1. Statut et nature des activités

L'Association des traducteurs et interprète de l'Ontario (l'association) est une association sans but lucratif qui favorise par le biais de critères normalisés à l'échelle du Canada, l'atteinte d'un niveau supérieur de compétence dans les domaines de l'interprétation de conférence, de l'interprétation judiciaire, de la traduction et de la terminologie. L'association est constituée sans capital-actions en vertu des lettres patentes de l'Ontario, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds non affectés

Le fonds non affectés présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration de l'association.

Affectation d'origine interne de l'actif net

Le Conseil d'administration a restreint l'utilisation des fonds pour l'acquisition d'immobilisations et l'établissement d'une réserve pour fins d'opérations. Ces montants, grevés d'une affectation interne, ne sont pas disponibles à d'autres fins sans l'autorisation du Conseil d'administration

Programme de bourses et de prix

Le programme recueille des dons afin de soutenir des individus qui excellent dans leur domaine d'étude en interprétation et en traduction dans des établissements d'éducation accrédités.

Constatations des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatations des produits (suite)

a) Cotisations

Les cotisations sont constatés à titre de produits dans l'année où ils sont exigibles.

b) Congrès, services aux membres et autres, développement professionnel, commandites et relations publiques.

Ces produits sont constatés dans l'exercice financier dans lequel ils sont rendus.

c) Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés et enregistrés au fonds pour l'acquisition d'immobilisations et la réserve pour fins d'opérations.

d) Revenus divers

Les revenus divers sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile des actifs incorporels en utilisant la méthode linéaire pour le système de gestion de base de données sur une période de dix ans et pour les frais corporatifs sur une période de cinq ans.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables ainsi que sur l'estimation des frais courus.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des fonds de marché monétaire et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

3. Investissements à court terme

| | 2018 | 2017 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Dépôt à terme | 10 215 \$ | 10 127 \$ |
| Fonds de marché monétaire | 4 514 | 9 801 |
| | <u>14 729 \$</u> | <u>19 928 \$</u> |

Du montant total des investissements, la somme de 3 753\$ a été attribuée au programme de bourses et de prix.

4. Débiteurs

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Clients | 27 577 \$ | 51 758 \$ |
| Taxe de vente à recevoir | - | 3 740 |
| | 27 577 \$ | 55 498 \$ |

5. Immobilisations corporelles

| | 2018 | | 2017 | |
|------------------------------|-----------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Ameublement et équipement | 6 004 \$ | 6 004 \$ | - | - |
| Matériel informatique | 17 260 | 8 897 | 8 363 | 11 046 |
| | 23 264 \$ | 14 901 \$ | 8 363 \$ | 11 046 \$ |

6. Actifs incorporels

| | 2018 Valeur nette | 2017 Valeur nette |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Système de gestion de bases de données | 8 040 \$ | 10 060 \$ |
| Frais corporatifs | 4 845 | - |
| | 12 885 \$ | 10 060 \$ |

7. Crédoiteurs et frais courus

| | 2018 | 2017 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Créditeurs et frais courus | 46 985 \$ | 11 831 \$ |
| Salaires à payer | - | 5 657 |
| Taxe de ventes à payer | 16 225 | - |
| | 63 210 \$ | 17 488 \$ |

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinés à couvrir les charges d'examen et de services aux membres lors du prochain exercice.

9. Instruments financiers

Risques financiers

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux comptes clients.

Pour les autres créances, l'association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. Engagements

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail se terminant le 30 novembre 2019 totalise 30 096 \$ et les versements au cours du prochain exercice sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2019 | 30 096 \$ |
|------|-----------|

11. Virements interfonds

En 2018, le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation des réserves du fonds d'affectation d'origine interne pour couvrir l'insuffisance des produits sur les charges de l'année. De plus, les dons reçus au cours de l'année au montant de 2 671\$ ont été affecté au programme de bourse et de prix.